

MARTINE PINVILLE SECRETAIRE D'ETAT AU COMMERCE, A L'ARTISANAT, A LA CONSOMMATION ET A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Louis SCHWEITZER

COMMISSAIRE GENERAL A L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 9 avril 2016 N° 1310



Martine PINVILLE, Louis SCHWEITZER et ODILE RENAUD-BASSO dressent un bilan positif du premier Programme d'Investissements d'Avenir consacré à l'économie sociale et solidaire

A l'occasion d'un déplacement commun, vendredi 8 avril 2016, sur le site d'ATG GAÏA, entreprise adaptée, situé à Moissy Cramayel (77), Martine PINVILLE, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, Louis SCHWEITZER, Commissaire général à l'Investissement et Odile RENAUD-BASSO, Directrice générale adjointe de la Caisse des Dépôts ont présenté un bilan positif du premier Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) consacré à l'économie sociale et solidaire (ESS).

Ce programme d'investissement, doté de 100 millions d'euros, aura permis de soutenir plus de 650 dossiers. Au total et grâce à ce programme, ce sont plus de 400 millions d'euros de concours financiers impliquant également des partenaires privés que les structures et entreprises de l'économie sociale et solidaire ont réussi à lever.

Les principaux bénéficiaires de ce programme d'investissement sont des associations (60%), suivi des coopératives (25%) et des entreprises sociales ou d'insertion (15%). Cela confirme la place importante des associations employeuses dans l'économie sociale et solidaire, qui représentent les 2/3 des entreprises et des emplois de l'ESS.

Par secteur d'activité, les financements du PIA ESS ont bénéficié principalement aux organismes relevant des secteurs du médico-social, de la filière de gestion des déchets et dépollution, de l'industrie manufacturière et enfin de l'hébergement et de la restauration. Cela démontre qu'il y a des filières d'activités où l'économie sociale et solidaire a des atouts et des arguments pour convaincre les investisseurs pour parier sur leur modèle.

En terme géographique, certaines régions se sont saisies de manière plus forte de l'opportunité du PIA ESS comme source de financement supplémentaire pour leur développement local. C'est le cas pour l'Ile-de-France, l'Est, le Sud-Ouest et la coté méditerranéenne. La capacité des acteurs de l'économie sociale et solidaire à travailler avec les collectivités territoriales permet de créer plus facilement une dynamique et favorise le développement territorial.



Certains projets du programme ont su trouver une dimension inter-régionales (UCPA, France Autopartage, VAE les 2 Rives, Habitats et Soins, EBS le Relais Nord-Pas-de-Calais, Cap'Vacances et VVF Villages) et ont contribué directement au changement d'échelle de l'ESS souhaité par le Gouvernement.

Martine PINVILLE: « Parier sur l'économie sociale et solidaire, c'est un choix que notre Gouvernement assume depuis 2012. Le Président de la République avait pris dix engagements à l'égard de l'économie sociale et solidaire et à ce jour ils sont tous remplis. Ce premier programme d'investissement est une encore une étape positive qui participe à notre objectif de donner les moyens à l'économie sociale et solidaire de changer d'échelle. »

Louis SCHWEITZER: « L'objectif de l'action PIA ESS était d'aider ce secteur à se faire reconnaître comme une composante nécessaire et innovante du développement économique. L'entreprise aidée ATF GAIA, positionnée à la fois sur l'économie circulaire et solidaire, en est une belle démonstration! »

Odile RENAUD-BASSO: « Depuis 2010, cette action a permis d'amplifier la capacité d'investissement du secteur privé dans les entreprises de l'ESS et a créé une formidable dynamique qu'il est urgent d'entretenir car il n'y a pas de croissance durable sans solidarité. »

La loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010 a dédié 2,5 Md€ à la croissance des PME dont une enveloppe de 100 M€ en direction des PME relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS). La gestion en a été confiée à la Caisse des Dépôts qui a inscrit les 100 M€ dans les comptes du fonds « Financement de l'ESS », selon les dispositions de la Convention cadre Etat/Caisse des Dépôts signée le 20 juillet 2010.

